

**AUTORISATION POUR
LA POSE D'UNE ENSEIGNE
PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Dossier n° : **AP 34 120 25 M0006** Déposée le : **30/03/2025** complétée le :

Destinataire : GDC
230 rue Robert Schuman

34500 BEZIERS

Pour : Pose de 2 dispositifs et matériels supportant des enseignes.

Adresse du projet : Espace Commercial Bocaud

34830 JACOUC

Réf. Cadastres : AL 214

Le Maire de la Ville de Jacou,

Vu le Code de l'Environnement -art. L. 581-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal,

Considérant que le dossier est complet ;

Considérant que le dossier présenté respecte la réglementation

ARRETE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer 2 dispositifs et matériels supportant des enseignes "GDC", Espace Commercial Bocaud, décrite dans la demande susvisée.

Article 2 : Le Maire, le Directeur de l'Aménagement Espace Commercial Bocaud et le Responsable de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

JACOUC, le 02/04/2025



Par Délégation du Maire
Christine Delage,
Adjointe Déléguée
à l'Urbanisme